



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 01 /ACAJ/2023

Kinshasa, le 08 janvier 2023 : L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) a appris des sources syndicales que le Ministre ad intérim des Transports, Voies de Communication et Désenclavent, Me Marc EKILA, a lancé les travaux de réhabilitation des quais 1 et 2 du port maritime de la SCPT (ex ONATRA) à Matadi, Province du Kongo-Central.

Le 04/01/2023, l'ACAJ avait recommandé au Ministre¹ de tenir à Matadi, au préalable et avant le lancement desdits travaux, une réunion technique avec les responsables de la SCTP pour obtenir la production préalable des études techniques relatives à ces travaux, car devant déterminer d'abord l'état de délabrement dans lequel se trouvent les deux quais aussi bien sur la surface de la terre ferme que des pieds droits métalliques et/ou en béton se trouvant sous eaux et qui doivent faire l'objet de réhabilitation.

L'ACAJ lui avait suggéré d'exiger la présentation des études qui fassent voir comment ils vont refaire les quais aussi bien sur la surface que pour ces pieds droits qui se trouvent sous eaux pendant plusieurs années, depuis que ce port existe². Ces quais étaient construits à l'époque pour recevoir les navires d'un certain tonnage et qu'à ce jour, ils vont faire accoster ceux des tonnages supérieurs à ce qui était prévu au moment de leur construction.

L'ACAJ avait insisté pour que la SCTP lui exhibe l'autorisation de construction, devant être obtenue auprès de l'administration des transports³, qui constitue une exigence légale ce, conformément aux pertinentes dispositions de l'article 2 de l'Ordonnance n° 64-560 du 22 décembre 1958 relative à la surveillance et police de la navigation, aux mesures conservatoires de la voie navigable, ouvrages d'art et des installations portuaires.

Enfin, l'ACAJ lui avait recommandé, qu'à défaut pour la SCTP de produire les éléments susmentionnés, de mettre en place une commission d'experts afin de lui produire un rapport préalable, pour éviter que les travaux ne débouchent sur un éléphant blanc qui risquerait à l'avenir de causer préjudice à l'Etat-proprétaire ainsi qu'aux tiers.

¹ Le Ministre a.i avait accordé l'audience à la délégation de l'ACAJ, qui était allée s'enquérir de la situation des conseillers et agents recrutés par l'ex-Ministre Cherubin Okende, de l'évolution du dossier des permis de conduire et de l'opérationnalisation de Trans Academia, et lui exposer ses inquiétudes par rapport au fonctionnement de la société SCTP (ex ONATRA).

² Depuis l'époque coloniale.

³ Ladite autorisation est délivrée par la Direction de la marine et des voies navigables.

L'ACAJ se félicite de constater que le Ministre a.i ait mentionné son plaidoyer et demandé aux représentants de la Direction Générale de la SCPT, qui l'accompagnent en mission à Matadi, si tous les préalables étaient déjà accomplis, et ce lors de son adresse aux cadres et agents de la SCPT à Matadi.

« Nous allons poursuivre notre contrôle citoyen sur le déroulement des travaux de deux (2) quais du port maritime de Matadi et dénoncerons tous les cas de fraude à la loi ou de corruption », a déclaré Me Georges Kapiamba, Président de l'ACAJ.

Pour toute information supplémentaire, contactez :

Me Ben BONGINDA, Chargé de monitoring

Téléphone : + 243 81 048 8537, 814178272

Email : acajasbl@yahoo.fr, info@acajrdc.org